

COMMUNIQUÉ

Montréal, le 9 mars 2021

NO 07

AUX AGENTES ET AGENTS
DE PROTECTION DE LA FAUNE

« **Pour affichage** »

OBJET : Modalités du redéploiement

Bonjour à toutes et à tous,

La semaine dernière, j'ai participé à une visioconférence avec le directeur général et le directeur général adjoint pour discuter de divers dossiers. Bien entendu, le sujet principal de cette discussion concernait le redéploiement des effectifs, qui avouons-le semble assez difficile à comprendre comparativement aux redéploiements qui ont été faits dans le passé.

Tout d'abord, j'ai questionné mes interlocuteurs pour connaître les raisons pour lesquelles ils n'ont pas tenu compte du document que je leur ai produit suite aux réponses du communiqué #03. Il faut se rappeler que ce communiqué vous a été transmis afin de connaître la volonté de transfert des permanents 12 mois et pour accélérer le processus du redéploiement.

On m'a indiqué que l'organisation avait été informée par le secrétariat du Conseil du trésor (SCT) que TOUS les postes devaient être affichés afin que tous les agents (es) sachent quels bureaux sont disponibles. Cette manière de faire entraînera assurément des délais supplémentaires et comme plusieurs d'entre vous l'ont constaté, cela crée de sérieuses frustrations sur le terrain. Quoi qu'il en soit, l'organisation devra suivre les règles dictées par le SCT et nous croyons que cette manière de faire démontrera une certaine transparence dans l'octroi des postes vacants.

Ceci étant dit, depuis l'affichage des postes sur le site d'emploi en ligne, certains gestionnaires mentionnaient à leurs agents (es) que tous les statuts d'emploi (permanent et saisonnier) peuvent postuler pour les postes de classe nominale disponibles. Devant toutes ces particularités et devant le message qui est véhiculé à certains endroits, je me suis assuré d'avoir les bonnes réponses et j'ai appelé directement au numéro d'emploi en ligne afin de me faire confirmer les conditions d'admission. Le préposé m'a confirmé que comme stipulé sous l'onglet « *Conditions d'admissions* », les personnes admissibles doivent faire partie du personnel régulier. En d'autres mots, seuls les permanents 12 mois et les TPR peuvent appliquer à partir du site d'emploi en ligne.

... 2

/2

Malgré cette particularité, nous avons été informés que les saisonniers (ères) avaient reçu une communication, le 1^{re} mars dernier, pour qu'ils puissent démontrer leur intérêt en « appliquant » directement par courriel.

Lors de ma discussion de la semaine passée, j'ai abordé le sujet avec le DG et le DGA et étonnamment ils n'étaient pas au courant de ces modalités, surtout que ce n'est pas ce qui avait été envoyé aux ressources humaines et à la dotation. Ils m'ont confirmé qu'ils feraient rapidement les validations et que l'information allait être diffusée dans les plus brefs délais.

Plusieurs d'entre vous m'ont posé des questions relativement aux diverses vagues d'applications et vous vous questionnez à savoir s'il était possible pour un agent (e) d'appliquer sur un poste « plus intéressant » après avoir accepté un poste lors des premières vagues. Je vous confirme qu'il sera possible pour vous de postuler sur un poste lors des vagues subséquentes, et ce, même si vous avez accepté un poste lors des premières vagues. La seule chose que l'organisation ne pourra permettre, c'est qu'un agent obtienne plus d'un déménagement lors de tout l'exercice du redéploiement 2021 et c'est tout à fait normal.

Finalement, un autre point qui a soulevé plusieurs questionnements de votre part, c'est de savoir si les postes laissés vacants par le transfert d'un agent (e) allaient être réouverts à la même place. À ce sujet, les postes laissés vacants devraient être réouverts, mais il est possible que ce ne soit pas directement lors de la vague suivante. Une analyse devrait être faite après chacune des vagues afin de voir l'ampleur des mouvements de personnel.

Bien que toute la tournure de ce redéploiement ne soit pas parfaite et surtout, qu'elle ne soit pas effectuée aussi efficacement que par le passé, je crois que les 30 progressions en emploi ainsi que l'ouverture des 20 postes de sergents sont une très bonne chose pour notre corps d'emploi.

Étant donné l'ajout de certaines étapes à ce redéploiement (affichage des postes, sélection virtuelle des candidats, analyse du mouvement de personnel après chaque vague, etc.), nous croyons que le présent redéploiement pourrait comporter 4 ou 5 vagues. Dans cette optique, vous devez être encore plus patient et ne pas perdre espoir, car devant l'évolution du redéploiement nous continuerons de mettre de la pression sur nos dirigeants afin que la grande majorité d'entre vous puisse obtenir un poste permanent, obtenir un transfert dans le bureau convoité et pour que le noyau d'agents (es) existants puisse se stabiliser une fois pour toutes.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous et il nous fera plaisir de vous répondre.

Merci et passez une très bonne journée !!!

Martin Perreault
Président provincial